

Compte rendu de séance

Séance du 5 Mars 2021

L'an 2021 et le 5 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Karelle HANQUIEZ Maire

Présents : Mme HANQUIEZ Karelle, Maire, Mmes : AUDOUX Virginie, DEMAILLET Sandrine, DESBRUERES Catherine ;
MM : DEMAILLET Frédéric, DENEUVE Damien, FERRIEN Jérôme, KIPPERT Bertrand, PERRIN Philippe THIBAUT Xavier.

Absente : Isabelle CARCEL

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 26/02/2021

A été nommé(e) secrétaire : Philippe PERRIN

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

- **Suppression du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe**
Réf : 2021_02

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression du poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet seize heures, soit 16/35^{ème}) pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie, Créé par délibération du 18/05/2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire de modifier ainsi le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S)[°] ASSOCIÉ(S)	CAT	Ancien effectif	Nouvel effectif	temps travail
Adjoint administratif 2ème classe	Adjoint administratif 2ème classe	C	1	0	TNC 16/35ème

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Tarifs communaux**
Réf : 2021_03

Madame le maire propose de fixer les tarifs communaux qui seront applicable à compter du 1er avril 2021

de la façon suivante :

BULLETIN MUNICIPAL :

Annonces commune :

1/6^{ème} de page : 25.00 €

Annonces extérieurs :

1/6^{ème} de page : 50.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-Fixe les tarifs communaux qui seront applicables à compter du 1er avril 2021 comme énoncé ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Convention cantine scolaire de Nérondes**
Réf : 2021_04

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception de la convention fixant les modalités de participation financière des communes aux prix du repas pris à la cantine municipale de Nérondes pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire publiques de Nérondes.

La participation sera établie conformément aux articles R531-52 et R531-53 du Code de l'éducation. Elle sera arrêtée chaque année par délibération du conseil municipal de Nérondes et transmise à la commune du lieu de résidence.

Pour l'année scolaire 2020/2021 cette participation est fixée à 2.30 €.

- La facturation à la commune se fera à chaque fin de période (décembre - avril - juillet)
- ✓ La convention est conclue pour une année scolaire. Elle pourra être reconduite d'année en année sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- autorise Madame le Maire à signer la convention cantine avec la commune de Nérondes.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Adhésion Association des Maires Ruraux de France et du Cher**
Réf : 2021_05

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir adhérer à l'association de Maires Ruraux de France et du Cher.

Le montant de la cotisation s'élève pour l'exercice 2021 à 95.00 €

Elle comprend :

- l'adhésion nationale
- l'adhésion départementale
- l'abonnement au mensuel 36000 communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'autoriser Madame le maire à signer le contrat d'adhésion.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **CDC Les Portes du Berry -désignation délégués CLECT**
Réf : 2021_06

Madame le maire expose au conseil municipal la nécessité de créer une commission CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Le conseil doit procéder à la nomination de deux délégués.

Le conseil, à l'unanimité des Membres présents, décide de nommer :

- ✓ Karelle HANQUIEZ - Titulaire
- ✓ Jérôme FERRIEN - Suppléant

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Entretien voirie communale et chemins ruraux**

Suite la réception de deux devis, des informations complémentaires ont été demandées du fait d' un

manque de précision sur un des devis. La question est reportée à la prochaine réunion du conseil.

- **SDE18 – Passage d'une partie de l'éclairage public en LED**

Xavier THIBAUT informe le conseil que le SDE18 a transmis le dossier à INEO pour la réalisation de l'étude.

La première tranche consistera à la rénovation de l'éclairage public pour un passage en LED lieu-dit Villefranche (armoire AC) et au Pont de Chenevière.

- **Aménagement des carrefours du Bourg de St Hilaire et de Beurenard**

Madame le maire informe le conseil qu'à ce jour il n'y a aucune nouvelle de ce projet malgré les relances faites au CAUE.

- **Normalisation des adresses**

Madame le maire informe le conseil que la commission en charge de ce dossier est en train de le finaliser. Un dernier contrôle pour vérifier qu'il n'y a pas d'oubli. Un choix est à effectuer entre une numérotation métrique ou classique pair/impair. Des renseignements seront demandés à Berry Numérique afin de trancher la question. Le fichier « hexaclé » devra être rempli dès que nous aurons finalisé le dossier avant la mi-mai.

- **Tour de France**

Madame le maire informe le conseil des dernières informations portées à sa connaissance, elle fait un point sur les subventions demandées, accordées et versées soit + de 800 € par le Crédit Agricole, en attente de Groupama et le groupe LECLERC, sollicité, n'a pas encore répondu. Les subventions sont versées sur le compte de l'association du Golf de la Vallée de Germigny.

Monsieur Bertrand KIPPERT rend compte également des dernières informations en sa possession sur le plan organisationnel suite à sa participation aux différentes réunions organisées par le Département, le Pays.

- **Tourisme et territoire du Cher**

Monsieur Xavier THIBAUT donne lecture d'un courrier reçu de Tourisme et territoires du Cher qui informe que comme l'année précédente il renouvelle l'expérience de s'inscrire sur la plateforme participative kisskissbankbank. Cette association est totalement orientée sur le développement touristique. La compétence tourisme est une compétence du syndicat Pays Loire Val d'Aubois auquel la commune est adhérente.

- **Association Bibliothèque du Cher**

Madame le maire informe le conseil d'une demande de subvention de l'association Bibliothèque du Cher,

Le conseil décide à la majorité de ne pas donner suite pour cette année. (Pour : 1, abstentions : 2 contre : 7).

- **Questions Diverses**

Sècheresse : Madame Virginie AUDOUX fait un compte rendu suite à la venue d'un expert d'assurés qui a rencontré les administrés concernés par d'éventuels sinistres dû à la sécheresse. Il nous indique que peut de cas relève de la sécheresse. Le conseil municipal a accompagné les administrés dans cette démarche, il s'agit maintenant d'affaires privées. Madame le maire précise que nous sommes arrivés au bout de la démarche et qu'il appartient à chaque personne de donner les suites qu'il souhaite. Elle rappelle que l'expert d'assuré nous fait remarquer positivement que c'est la première fois qu'il intervient à la demande d'une commune pour ses administrés

Problèmes de coupures d'électricité : Madame le maire informe le conseil qu'elle a reçu des doléances de quatre administrés. Elle leur a demandé de fournir un relevé des dates et heures afin de faire suivre aux organismes concernés pour que, comme pour la sécheresse, il s'agisse d'instruire un dossier collectif. Avec toujours la préoccupation d'être au service de la population. A ce jour une seule réponse.

Assurances communales : Madame le maire informe le conseil que comme précédemment évoqué la totalité des contrats d'assurance ont été renégociés à la baisse.

URSSAF : La secrétaire a pris contact avec les services de l'URSSAF suite au courrier de mise en demeure des déclarations étaient erronées elles sont été corrigées et les pénalités qui en découlent ont été annulées.

Compte rendu de séance

Séance du 5 Mars 2021

Karelle HANQUIEZ

Catherine DESBRUERES

Damien DENEUVE

Jérôme FERRIEN

Xavier THIBAUT

Bertrand KIPPERT

Frédéric DEMAILLET

Philippe PERRIN

Virginie AUDOUX

Sandrine DEMAILLET

Isabelle CARCEL

Absente